



République Française  
Arrondissement de Thann-Guebwiller  
Département du Haut-Rhin

Date : 16/02/2026

**CHASSE COMMUNALE**

**Période : 2024-2033**

---

**COMPTE RENDU**

**Commission Consultative de la Chasse Communale 2026**

---

Présents : feuille de présence en PJ

Secrétaire de séance : EDEL Marie-Nathalie

---

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et remercie les présents, en profite également pour indiquer qu'il s'agira de la dernière réunion 4C de son mandat et propose de faire un tour de table de présentation.

**1. Etudes des dégâts de Gibiers Rouges, de Gibiers Gris et les actions à mener.**

- ONF : indique qu'il n'y a pas de changements, plus de dégâts sur le lot n°2 mais n'est pas alarmant. Il est rappelé que l'ONF ne fait plus de constats.
- 270 euros de dégâts de sangliers ont été enregistrés au niveau communal.

**2. Protection contre les dégâts de Gibier.**

- ONF : précise qu'aucun projet n'est prévu en cette année d'élections municipales.

**3. Régulation des ESOD.**

- Il a été précisé à l'assemblée que les Renards ne font plus partis des ESOD.

**4. Gestion des troubles affectant l'exercice de la chasse.**

- Lot 1 : a relevé des soucis
- Lot 2 : constate moins de troubles depuis la fermeture de la route du Haag.
- Réserve Enderlin : prévention faite par le réservataire suite à la rencontre d'un chien promené sans laisse.
- Brigade Verte : intervient sur ce propos indiquant la réglementation.

- Plusieurs trails ou marches nocturnes ont été évoqués pouvant passer dans les lots et déranger la faune.
- Maire de Goldbach-Altenbach : indique que le directeur de la course « trail du grand ballon » est passé en mairie pour présenter son projet et échanger sur différents aspects avec notre commune. Il est également précisé que ce ne sont pas forcément les traileurs qui posent problèmes, mais bien souvent les accompagnants. Par ailleurs il est précisé que des sportifs belges sont régulièrement sur nos massifs lors de la réalisation d'événements sportifs payant, venant chez nous exploiter nos tracés gratuitement.
- Il est également constaté, moins de troubles liés aux VTT.

## **5. Dates de battues**

- Envoi en mairie dès que possible.

## **6. Aménagement du territoire de chasse (Mirador, agrainage, équipements de surveillance ou comptage)**

- Les aménagements restent à ce jour positionnés aux mêmes endroits.
- Lot 1 : rien à signaler
- Lot 2 : indique que les éléments restent inchangés à ce jour.

FDC : attire l'attention sur le fait que la vidéo n'est autorisée seulement si celle-ci est précisée dans les clauses particulières du bail (droit à l'image) Mairie pouvant donner l'autorisation de mise en place d'un tel dispositif de caméras.

## **7. Avis permissionnaire et référent LOT 1**

Suite à la demande exprimée par Monsieur SOLDATI par courriel, Monsieur GEWISS Eloi est ainsi désigné comme référent pour le lot de chasse nr 1.

Un dépôt de dossier de permissionnaire a également été déposé au nom de GEWISS Eloi pour ce même lot. La 4C n'émet aucune objection et propose ainsi un avis favorable à cette nomination qui sera soumise à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance de conseil municipal. La commission 4C étant consultée pour avis uniquement.

## **8. Tour de table - Divers et communications**

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des acteurs pour leur présence sur le terrain et propose un tour de table pour clore cette réunion.

Lot 1 : constate une présence de renards en nombre. Diminution des chevreuils constaté au fil des années.

Lot 2 : Constate présence du lynx créant un stress permanent pour les animaux.

Lot de réserve ENDERLIN : signale la présence/passage de loup identifié.

Chambre d'agriculture : n'a rien à ajouter.

M. LOCATELLI : informe d'une maladie touchant les chevreuils via des vers. Il précise que les animaux sont désormais dérangés en permanence. Parfois même lors des tétées (c'est là qu'une perte de poids significatif a été constaté pour les faons).

M. SPINNER : rappelle que les déclarations de dégâts sont faites en fin de saison (15/04).

GIC : attire l'attention sur le fait que les fréquentations des forêts sont nocturnes ce qui peut aussi impacter les animaux.

ONF : réagi à ce sujet indiquant la présence croissante de bivouac. Le Bivouac sauvage n'est pas autorisé, mais toléré sous certaines conditions, lieu de couchage le temps de la nuit à partir du coucher de soleil jusqu'à son lever. Une implantation de Bivouac sur un terrain privé est soumise à une autorisation de son propriétaire.

Brigade Verte : indique rencontrer des difficultés lors des découvertes de gibiers blessés. 300 cervidés sont tués chaque année au travers d'accidents de la route et ne sont pas inclus dans les plans de chasse.

Pour rappel la commune souhaite centraliser les informations liées à la chasse via le site internet suivant : <https://www.chasse-alsace-moselle.fr/> puis en sélectionnant la commune.

Séance levée à 21h30

Jonathan LERCH  
Maire de Goldbach-Altenbach

